



ETAPE 2

Date : Dimanche 28 Février 2016 - Lieu : St Etienne du Rouvray
 Bassin :25 m – 05 Couloirs – Gestion Informatique Extranat
 Date Limite d'engagements : Samedi 20 Février 2015 à minuit



COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME



Réunion du Dimanche 28 février Matin

Ouverture des Portes 09h00

1ère Epreuve 09H45

50 brasse Dames et Messieurs	10 ans et moins
100 brasse Libre Dames et Messieurs	11 ans
50 Dos Dames et Messieurs	10 et moins
100 Dos Dames et Messieurs	11 ans
200 Nage libre Messieurs	10 ans et moins
400 Nage Libre Dames	11 ans

Réunion du Dimanche 28 février après midi

Ouverture des Portes 14h00 1ère Epreuve 14H45

<input type="checkbox"/> 50 Nage libre Dames et Messieurs	10 ans et moins
<input type="checkbox"/> 100 Nage Libre Dames et Messieurs	11 ans
<input type="checkbox"/> 50 papillon Dames et Messieurs	10 et moins
<input type="checkbox"/> 100 papillon Dames et Messieurs	11 ans
<input type="checkbox"/> 200 Nage libre Dames	10 ans et moins
<input type="checkbox"/> 400 Nage Libre Messieurs	11 ans
<input type="checkbox"/> 100 4 nages	10 ans et moins
<input type="checkbox"/> 200 4 nages	11 ans

Règlements Particuliers: Qualificatif pour les finales départementales et régionales du natathlon 10 ans et moins et 11 ans. (Voir fiche technique spéciale règlement région.

Compétition ouverte aux nageuses et nageurs des catégories d'âges « 10 ans et moins, 2005 et après » et « 11 ans, 2004 ». Les nageurs sont autorisés à participer à 4 épreuves maximum par étape.

Tous les nageurs, sans exception, doivent être titulaires de l'ENF3 pass'competition natation course.

Engagements :sur extranat (www.extranat.fr) et ce jusqu'au **samedi 20 février à minuit**. Les bons de commandes des engagements validés doivent être envoyés à Madame Christine Mignot, 5 Rue des Bons, 27350 HAUVILLE, accompagnés du règlement : 9,00 € par nageur quelque soit le nombre de courses.

Récompenses : une médaille aux trois premiers de chaque épreuve individuelle.

Forfait : 13.50 € , sauf si déclaré par mail avant le mercredi 24 Février à ffn_76@outlook.com. Tous les clubs doivent déléguer des officiels en fonction du barème en vigueur.